

# Rapport d'évaluation

## Plan d'action CREATEUR DE FORET



Novembre 2023

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise CREATEUR DE FORET dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

CREATEUR DE FORET			
Date d'adhésion au programme	26/04/2021	Date d'engagement dans le programme	27/05/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	5 ans (2021-2026)		

Date de transmission du rapport de suivi	05/05/2023
Plan d'action évalué	1 <sup>er</sup> plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	05/2021-05/2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Novembre 2023

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

## Table des matières

<b>I. SYNTHÈSE.....</b>	<b>4</b>
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies.....	4
I.1.2 Engagements préexistants.....	4
I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés .....	4
I.1.4 Cadre mis en place et description des actions.....	5
I.2 Synthèse de l'évaluation.....	6
I.2.1 Résultats de l'analyse.....	6
I.2.2 Conclusion évaluative.....	7
<b>II. EVALUATION DETAILLEE DU PLAN D'ACTION .....</b>	<b>8</b>
II.1 Significativité du plan d'action.....	8
II.2 Mise en œuvre du plan d'action.....	9
II.3 Actions coups de cœur.....	10
<b>III. RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>11</b>
<b>IV. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE .....</b>	<b>12</b>
<b>V. ANNEXE : METHODOLOGIE D'EVALUATION.....</b>	<b>13</b>

# I. SYNTHÈSE

## I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action

<b>Organisation et zone géographique</b>	Région Nouvelle Aquitaine
<b>Secteurs d'activité</b>	Création de zones de biodiversité, d'écosystèmes favorable à la préservation et au développement de la biodiversité sur le long terme
<b>Chiffre d'affaires</b>	NC - microentreprise
<b>Nombre d'employés</b>	5
<b>Site web de l'entreprise</b>	<a href="https://www.createurdeforet.fr/">https://www.createurdeforet.fr/</a>

### I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies

Le dossier ne précise pas l'état initial des terrains où sont effectuées les opérations de restauration de la nature, ni les moyens associés à chaque action.

Les objectifs ne sont pas quantifiés pour les actions de sensibilisation mais uniquement désignés par "le plus grand nombre".

### I.1.2 Engagements préexistants

L'entreprise est une société à mission dont la raison d'être est la préservation de la biodiversité « Tous les BONS moyens sont bons pour promouvoir la biodiversité et la préserver sur le long terme. »

Et ses missions sont étroitement similaires aux actions cœur de métier déposées par l'entreprise :

- Créer des zones optimales au développement de la biodiversité, de manière pérenne.
- Impliquer un maximum d'acteurs (entreprises, collectivités, associations, particuliers) pour une meilleure efficacité des actions.
- Donner des clés aux entreprises pour les aider à continuer leurs activités, tout en atténuant leurs impacts sur l'environnement et la biodiversité.
- Aider les communes et collectivités à repenser la gestion de leur patrimoine en y incluant les notions de préservation de la biodiversité et protection de l'environnement.
- Contribuer à l'acculturation d'un plus grand nombre sur les questions environnementales et de biodiversité.

### I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

- **Dépendances à la biodiversité**

L'entreprise n'a pas fait d'analyse de sa dépendance aux services écosystémiques rendus par la biodiversité (services d'approvisionnement, de régulation, et de culture et loisirs). Elle indique uniquement dépendre de la volonté des particuliers, entreprises et collectivités d'agir en faveur de la biodiversité.

*L'entreprise dépend également des services écosystémiques.*

- **Pressions et impacts de l'entreprise**

L'entreprise indique qu'elle n'exerce aucune pression sur la biodiversité et utilise des ressources naturelles pour ses biens (ordinateurs, voitures, locaux).

*L'entreprise devrait réaliser une analyse de ses impacts :*

- *Changement climatique : utilise-t-elle des engins à essence pour ses déplacements, pour les chantiers de renaturation, etc. ?*
- *Espèces invasives : quelles espèces sont plantées ? des espèces invasives sont-elles introduites lors des chantiers de renaturation ?*
- *Ressources naturelles : Quels sont les besoins de ressources naturelles pour son propre fonctionnement et pour ses opérations de restauration (eau, énergie, matériaux...) ?*

- **Contributions positives à la biodiversité**

L'entreprise par son cœur de métier contribue favorablement à la biodiversité en créant des nouvelles zones de biodiversité de long terme.

- **Principaux enjeux identifiés par l'entreprise**

L'entreprise a identifié deux enjeux majeurs :

1. Créer des écosystèmes favorables à la préservation de la biodiversité sur le très long terme
2. Reconnecter les gens à la nature.

### ***1.1.4 Cadre mis en place et description des actions***

<b>Périmètre du plan d'action</b>	Nouvelle Aquitaine		
<b>Durée prévue pour la mise en œuvre</b>	5 ans (2021-2026)		
<b>Nombre d'actions cœur de métier</b>	5	<b>Nombre d'actions complémentaires</b>	0

<b>Actions Cœur de métier</b>	1	Créer 8 zones optimales au développement de la biodiversité et ce de manière pérenne
	2	Fédérer le plus grand nombre d'acteurs autour des sujets liés à la sensibilisation et à la préservation de la biodiversité
	3	Donner les clés aux entreprises pour les aider à continuer leurs activités, tout en les repensant, afin d'atténuer les conséquences sur le long terme, notamment en ce qui concerne leurs impacts sur l'environnement et la biodiversité
	4	Aider les communes et collectivités à repenser la gestion de leur patrimoine en y incluant les notions de préservation de la biodiversité et de protection de l'environnement
	5	Contribuer à l'acculturation d'un plus grand nombre quel que soit les âges ou les parcours de chacun sur les questions environnementales et de biodiversité

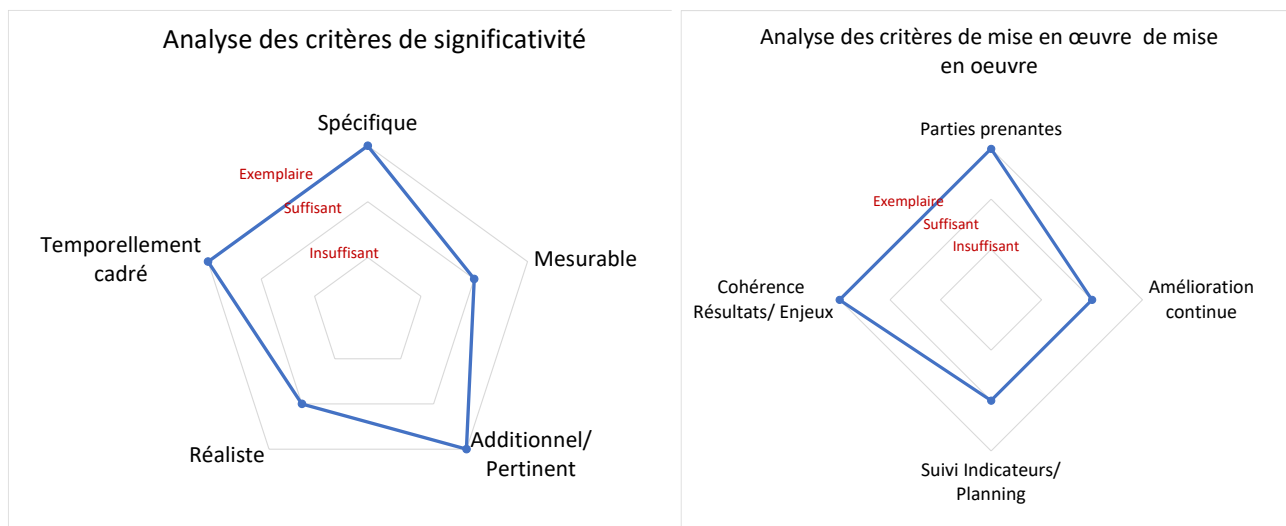
*Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.*

## I.2 Synthèse de l'évaluation

### I.2.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'action CREATEUR DE FORET, l'entreprise se voit attribuer le niveau de reconnaissance **Confirmé (niveau 2)**. Les 9 critères d'évaluation sont détaillés dans la partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** de ce présent rapport.

**Niveau de reconnaissance : Confirmé (Niveau 2)**



### Les points forts

Les projets de renaturation sont réalisés avec l'ensemble des parties prenantes concernées et avec des experts en biodiversité

Les contrats ORE sécurisent l'utilisation du terrain pour de la préservation de la biodiversité sur du très long terme (minimum 99 ans).

Les projets montrent au bout d'un an des signes positifs de retour de la biodiversité.

Le plan d'action vise à réparer la fragmentation des territoires par une restauration de la continuité écologique.

### Les points faibles

L'entreprise n'a pas fait le bilan de sa dépendance aux services écosystémiques rendus par la biodiversité, ni sur ses éventuels impacts (empreinte carbone liée à ses déplacements ? potentiel d'espèces invasives ?)

L'état initial des terrains n'est pas renseigné (s'agit-il de terrains en pleine terre ou artificiels ?)

Les créations de milieux forestiers ne sont pas justifiées ni argumentées au regard des référentiels de priorité de restauration d'habitats forestiers européens, nationaux ou régionaux.

L'absence de précision sur l'identité des entreprises mécènes afin de vérifier l'articulation avec d'éventuelles démarches de compensations dans un cadre réglementaire (ou pas).

## ***1.2.2 Conclusion évaluative***

Niveau global de reconnaissance : <b>Confirmé (Niveau 2)</b>
--

Ce plan d'action est une retranscription de l'activité de l'entreprise qui est intrinsèquement favorable à la biodiversité puisqu'elle conçoit des îlots de biodiversité (forêts, mares, prairies) en restaurant également les continuités écologiques. Ses effets positifs sur la biodiversité sont réels et importants au regard de la taille et des leviers d'action de l'entreprise. Son processus de travail tant dans l'implication forte des parties prenantes que dans le choix d'un outil de protection de longue durée inscrit ces bénéfices dans la durée, dimension rare et essentielle pour la biodiversité forestière.

Ce plan d'action ne vient pas directement en réduction des impacts de l'entreprise sur la biodiversité. Toutefois il contribue indirectement à réduire les pressions sur la nature par ses nombreuses actions de sensibilisation et invitations à participer de parties prenantes externes qui, elles, ont bien des impacts : agriculteurs, collectivités, entreprises...

Le plan d'action manque cependant de justification et d'argumentation vis-à-vis des référentiels de restauration des écosystèmes forestiers.

## II. EVALUATION DETAILLEE DU PLAN D'ACTION

### II.1 Significativité du plan d'action

*L'évaluation de la significativité du plan d'action analyse l'ambition et la pertinence du plan d'action vis-à-vis des activités de l'entreprise ainsi que la méthodologie employée.*

Critères	Evaluation	Commentaires
Spécifique	Exemplaire	Toutes les actions du plan sont strictement dédiées à la biodiversité et à la lutte contre l'artificialisation des sols. L'entreprise a mis en place des suivis de biodiversité sur chacun des projets, avec la mise en place d'un contrat juridique ORE (Obligation Réelle Environnementale) sécurisant le projet de renaturation.
Mesurable	Suffisant	Chaque action comporte des indicateurs permettant de suivre l'avancement du plan (nombre de projets, surface renaturée, nombre de contrats ORE signés, nombre de dirigeants d'entreprises/ collectivités sensibilisées et personnes et structures mobilisées sur les chantiers). L'action 1 devrait intégrer prochainement des indicateurs d'état de biodiversité pour mesurer les impacts des projets. Seule l'action 1 a un objectif chiffré ; toutefois toutes les autres actions comportent l'objectif d'atteindre le plus grand nombre de personnes. Un objectif chiffré concernant le nombre de personnes à sensibiliser devrait être précisé. Pour son processus d'évaluation, l'entreprise cherche à mettre en place une gouvernance participative avec des parties prenantes externes, reconnue par ailleurs par l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).
Additionnel Pertinent	Exemplaire	L'entreprise a conçu son plan d'action avec des actions prévues par le fondateur et la dirigeante de l'entreprise, ainsi que l'ensemble des parties prenantes externes aux projets envisagés : entreprises, collectivités, agriculteurs, particuliers ainsi que de nombreux experts naturalistes et biodiversité (associations, forestiers, écologues...) Le plan d'action est susceptible d'avoir un effet positif sur la biodiversité par la renaturation d'îlots de nature qui préserve la biodiversité et restaure des corridors écologiques (8 zones ambitionnées pour la fin du plan en 2025) matérialisées par un contrat juridique long terme de 99 ans dont l'objet est la préservation de la biodiversité ; et par les actions de sensibilisation des acteurs du territoire (notamment entreprises, agriculteurs et élus). Le plan d'action est entièrement additionnel puisqu'il s'agit de la traduction de l'activité de l'entreprise qui a été nouvellement créée en février 2021. L'entreprise indique qu'elle agit pour lutter contre l'artificialisation, restaurer les trames vertes, restaurer la nature et sensibiliser les acteurs à la protection de la biodiversité.
Réaliste	Suffisant	Les réductions des enjeux majeurs en termes de biodiversité sont intégrées dans l'activité même de l'entreprise. Mais ses enjeux propres (liés à son activité) n'ont pas été vraiment abordés. Cependant, ils sont mineurs par rapport à l'impact positif de son activité.



		<p>L'entreprise se fixe un périmètre d'action cohérent par rapport à sa situation géographique mais comme ce n'est pas un plan d'action pour réduire ses propres impacts, nous n'avons pas d'indication sur la façon dont sont choisis les sites, ni les impacts de quelle entreprise ils réduisent (si tel est le cas). Il n'existe pas forcément d'ailleurs de lien entre les impacts de l'entreprise mécène et les sites choisis.</p> <p>L'action 1 qui concerne la création de huit sites est dimensionnée avec les moyens de l'entreprise (5 personnes) mais les actions de sensibilisation visant à toucher le « plus grand nombre » sont disproportionnées.</p>
Temporellement cadré	Exemplaire	<p>Les objectifs de l'entreprise paraissent atteignables car cinq projets ont été réalisés, deux autres sont prévus pour fin 2023. Le huitième projet arrivera en 2024.</p> <p>L'entreprise a décrit les étapes intermédiaires de réalisation des projets.</p> <p>Les quatre autres actions n'ont pas pu être évaluées pour ce critère dans la mesure où elles ne présentent pas d'objectif ou visent à atteindre « un plus grand nombre ».</p>

## II.2 Mise en œuvre du plan d'action

*L'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action constate l'évolution du plan d'action, son suivi et les résultats obtenus en lien avec la biodiversité.*

### Niveau d'avancement du plan d'action

Le plan d'action a avancé comme prévu.

Critères	Evaluation	Commentaires
Parties prenantes	Exemplaire	Toutes les parties prenantes sont impliquées. Il n'est pas fourni d'indication sur l'implication de la Direction des entreprises qui participent au financement des projets.
Amélioration continue	Suffisant	Il n'est pas fourni d'information sur la méthode de révision des objectifs en fonction des résultats notamment en termes de sensibilisation.
Suivi indicateurs et planning	Suffisant	L'action 1 a été réalisée dans les délais avec les résultats prévus. Pour les autres actions, faute de précision sur les objectifs l'évaluation n'est pas réalisable. Néanmoins, l'entreprise semble se donner les moyens de sensibiliser puisque quel que soit le public, des résultats sont constatés.
Cohérence résultats / enjeux	Exemplaire	Des premiers résultats ont été obtenus avec 9 hectares protégés et trois sites protégés sur du long terme par des contrats ORE.

## II.3 Actions coups de cœur

*Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.*

### **Action 1 : Créer 8 zones optimales au développement de la biodiversité et ce de manière pérenne**

- ⇒ L'action prévoit une protection de zones de biodiversité par des contrats de type 'Obligation Réelle Environnementale', document juridique et permettant de protéger la parcelle à des fins de préservation de la biodiversité sur une durée long terme (contrat de 99 ans).

### **Action 3 : Donner les clés aux entreprises pour les aider à continuer leurs activités, tout en les rependant, afin d'atténuer les conséquences sur le long terme, notamment en ce qui concerne leurs impacts sur l'environnement et la biodiversité**

### **Action 4 : Aider les communes et collectivités à repenser la gestion de leur patrimoine en y incluant les notions de préservation de la biodiversité et protection de l'environnement**

- ⇒ Ces 2 actions permettent indirectement de réduire les impacts des parties prenantes externes : l'artificialisation des sols pour les collectivités et les impacts des entreprises.

### III. RECOMMANDATIONS

*Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.*

Mener une réflexion sur les dépendances de l'entreprise elle-même aux services écosystémiques et ses éventuels impacts sur l'environnement (espèces invasives, pollutions générées, empreinte carbone/ km de déplacements effectués en voiture, exploitation de ressources naturelles).

Préciser l'articulation du plan d'action avec les référentiels et priorités de restauration des écosystèmes forestiers européens, nationaux et locaux.

Préciser l'état initial des terrains et mesurer l'impact de la surface « désartificialisée » : changement d'usage des sols d'une surface artificielle et imperméable à une surface en pleine terre.

Intégrer des indicateurs d'état de biodiversité à l'action 1 : richesse spécifique, comptage d'espèces et diversité des populations...

Se fixer des objectifs quantitatifs sur les personnes à sensibiliser.

Préciser le lien entre les impacts des entreprises financeuses et les restaurations effectuées.

Dédier une action à la restauration des trames vertes, en calculant le nombre de continuités écologiques réalisées.

Préparer le déploiement des actions à une échelle plus large dans le cadre d'une collaboration avec d'autres entités qui permettrait de relayer ce type d'opérations sur le territoire français

## IV. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE

La relecture est effectuée par un jury composé des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des membres du jury.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

### CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury était **tout à fait d'accord** avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

#### Avis motivé du jury :

Le jury a souligné l'exemplarité liée à l'utilisation des ORE dans l'offre de service de l'entreprise.

Un point de vigilance a été soulevé concernant l'absence de pression identifiée par l'entreprise : le jury a rappelé qu'aucune activité n'est absente de pressions sur la biodiversité.

### RECOMMANDATIONS

Le jury était **tout à fait d'accord** avec les recommandations.

#### Remarques et compléments du jury sur les recommandations :

Le jury a partagé le fait que les critères pour le choix de zones à restaurer gagneraient à être mis en avant. En particulier, le choix des sites pourrait intégrer les enjeux de corridors écologiques.

## V. ANNEXE : METHODOLOGIE D'EVALUATION

### AGREGATION DES RESULTATS

---

Le niveau de reconnaissance de l'entreprise est basé sur l'évaluation des neuf critères dont le détail est présenté en Partie II de ce présent rapport. Les résultats sont agrégés de la manière suivante :

<b>Niveau 1 : En progrès</b>	<b>Niveau 2 : Confirmé</b>	<b>Niveau 3 : Exemplaire</b>
<b>Au moins un des critères est jugé insuffisant</b>	<b>Tous les critères sont jugés suffisants et/ou exemplaires</b>	<b>Tous les critères sont jugés suffisants et/ou exemplaires et le caractère significatif et/ou la mise en œuvre est jugée exemplaire sur tous les critères</b>